

Postulat - Circulation responsable et « mobilité douce » pour tous dans
notre village de Bex

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ce postulat concernant l'étude circulation responsable et « mobilité douce » pour tous dans notre village de Bex.

Ce postulat est déposé ce jour conformément à l'article 60 lettre a du règlement du conseil communal.

Considérant l'augmentation constante de la population bellerine et de la circulation qui y est associée, des prévisions futures qui envisagent près de 8000 habitants à court terme, au vu également de la dispersion des infrastructures et des bâtiments scolaires, il nous apparaît nécessaire de revoir globalement la circulation routière en y incluant la mobilité des cycles et des piétons au minimum dans le périmètre compact de notre village, cela dans un but de sécurité et d'attractivité du bourg.

Les piétons, les écoliers, les personnes de tous âges (y.c à mobilité réduite) et les vélos doivent pouvoir se déplacer dans le village de façon aisée et en toute sécurité. Des accès facilités aux bâtiments scolaires, administratifs et aux commerces du centre doivent être prévus. Cela encouragerait notamment les habitants à limiter leurs déplacements en véhicule à moteur et favoriserait ainsi la « mobilité douce ».

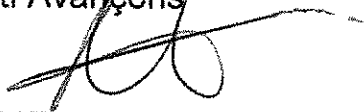
Il conviendrait dès lors d'étudier les possibilités de réaménagement des voies de circulation dans le périmètre compact de Bex dans un objectif de « mobilité douce » et invitons la municipalité à nous présenter un concept global allant dans ce sens.

Je reste à votre disposition pour développer les détails de ce postulat.

Au nom du Parti Avancons

Xavier Noël

Bex le 27.11.2017



10.2. Postulat du groupe Avançons lu par M. le Conseiller Noël « Mobilité douce dans la commune de Bex ».

M. le Conseiller Noël lit le texte à l'assemblée.

Le postulat est jugé recevable par les conseillers.

Le postulat est pris en considération à la majorité du Conseil communal.

M. le Municipal Rapaz ne voit pas quels endroits posent problème pour la mobilité douce. Selon lui, ce postulat rejoint la motion de Mme la Conseillère Moret qui demandait des trottoirs et des pistes cyclables. La Municipalité procède à certains aménagements au fur et à mesure des rénovations. Si une nouvelle étude est établie par un bureau spécialisé, la commune ne pourra réaliser l'entier du projet d'un point de vue financier.

Mme la Conseillère Moret rappelle que la motion a été classée et les aménagements ne se font pas. En conséquence, elle soutient le postulat afin de planifier la mobilité douce.

L'objet du postulat est pris en considération par 30 oui, 19 non et 6 abstentions.

Moins de 12 membres proposent son renvoi à une commission.

Il est renvoyé à la Municipalité par 28 oui, 18 non et 6 abstentions.